

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 JANVIER 2014 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Jake Chadwick Chantal Raymond Marc Fredette Stephen Lloyd Bruce MacNab Tim Kalil
	Directeur adjoint	Dave Williams Roy
<b>Absent :</b>		

**1. Résolution 2014-01 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jake Chadwick résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**2. Adoption des procès verbaux du 14 décembre 2013**

**2.1 Résolution 2014-02 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2013**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2013 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2.2 Résolution 2014-03 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2013**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2013 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3. Affaires courantes**

**3.1 Annonces**

Aucune

### **3.2 Correspondances**

Reçu une lettre du cabinet du député Roland Richer nous annonçant que le programme Éco-rénove est prolongé. Ceci donne droit à un crédit d'impôt pour toute rénovation relié à l'environnement par exemple le système septique.

### **3.3 APLÉ**

Aucun représentant présent.

### **3.4 Suivi de la dernière séance**

La demande de subvention pour la rénovation de l'hôtel de ville et du centre communautaire se poursuit. Le gouvernement demande une évaluation de l'état présent de l'hôtel de ville et du centre communautaire par un professionnel.

### **3.5 Période de questions**

Mme Sylvestre demande, si comme au Fédéral, pour avoir droit au crédit d'impôt pour le programme Éco-rénove on doit engager un entrepreneur ayant sa licence.

Mme Loranger demande si le programme est juste pour la ville de Barkmere ou si c'est tout le Québec.

Mme Leber demande si c'est possible que les minutes de la ville soient postées plus vite. Et elle demande aussi s'il y a quelqu'un dans la salle qui prend des notes pour Barkmere.org. L'information diffusée sur l'autre site ne reflète pas la vérité et ceci occasionne beaucoup d'incertitude au sujet de la vente du terrain des Pères Jésuites.

M. Robert Kalil dit n'être pas intéressé de recevoir des courriels de Barkmere.org, et il demande comment ils ont eu son adresse courriel.

Mme Sylvestre demande si la ville pourrait légalement empêcher les personnes du site Barkmere.org d'envoyer des courriels. Elle demande pourquoi ces gens ne s'identifient pas.

## **4. Finances et Administration**

### **4.1 Rapport du directeur général adjoint**

Il dit que c'est un mois plutôt tranquille.

Il présente ensuite son rapport pour le mois de décembre 2013:

- Permis (0), certificats d'autorisation (0), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (1): voir liste ci-jointe.
- Mutations (0).

Question du maire au sujet du chemin sur le lac, est-ce que la ville est responsable? Dave répond que non la ville n'est aucunement responsable. Il est suggéré de poser une enseigne à cet effet.

### **4.2 Ressources humaines**

#### **4.2.1 Résolution 2014-04 - Embauche d'une Directrice générale et secrétaire trésorière**

**Considérant** que la Directrice générale Caroline Dion a quitté ses fonctions le 16 août 2013 et que la position est vacante depuis cette date;

**Considérant** l'article 112 de la *Loi sur les Cités et Ville* (L.R.Q. c.C-19);

**Considérant** qu'un comité de sélection, formé du maire Luc Trépanier et du conseiller Marc Fredette, a rencontré quelques candidat(e)s au cours des derniers mois;

**En conséquence**, il est proposé par Marc Fredette, secondé par Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** Mme Katia Morin soit engagée à titre de Directrice générale et Secrétaire trésorière de la Ville de Barkmere à compter du 27 janvier 2014;

**Que** le salaire de Mme Morin soit fixée à 55 000\$ annuellement, incluant les indemnités de vacances, plus l'avantage imposable suivant : cotisation annuelle à la Chambre des Notaires du Québec;

**Que** Mme Morin soit éligible à trois semaines de vacances durant sa première année en fonction, et quatre semaines après le premier anniversaire de son entrée en fonction.

### **ADOPTÉE**

#### **4.3 Résolution 2014-05 - Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

<b>Ville de Barkmere</b>				
<b>Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant</b>				
<b>No.</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant</b>	<b>Date</b>	<b>Explication</b>
EFP-150	Revenu Canada	\$784.23	15/12/2013	Retenues à la source novembre 2013
EFP-151	Bell Mobilité	\$45.30	15/12/2013	Téléphones mobiles - employés
EFP-152	Bell Mobilité Pagette	\$35.62	22/11/2013	Pagette - premier répondant
EFP-153	Hydro	\$331.37	23/12/2013	Électricité - luminaires de rue
3567		\$1,346.55	27/12/2013	Paie pour période finissant 2013-12-28
3568		\$1,359.09	10/01/2014	Paie pour période finissant 2014-01-11
		\$3,902.16		Total - Règlement 213
3569	Tremblay Savoie Lapierre	\$14,450.80	11/01/2014	Frais légaux
3570	Prévost Fortin D'Aoust	\$2,417.36	11/01/2014	Frais légaux
3571	Fédération québécoise des mun.	\$757.37	11/01/2014	Contribution annuelle 2014
3572	Min. des Fin. Et de L'économie QC	\$71.28	11/01/2014	Demande de permis
3573	Chantal Raymond	\$1,465.40	11/01/2014	Comptes de dépenses
3574	Michael Jake Chadwick	\$473.58	11/01/2014	Comptes de dépenses
3575	Municipalité d'Huberdeau	\$3,334.33	11/01/2014	Protection contre incendie
3576	Min. des Fin. Du Québec	\$740.27	11/01/2014	Test d'eau
3577	Robin O'Shaughnessy	\$160.00	11/01/2014	Nettoyer salle municipale
3578	Dave Williams Roy	\$140.29	11/01/2014	Comptes de dépenses
3579	Alexandre Clermont	\$28.04	11/01/2014	Présence à la cour municipale
	<b>TOTAL</b>	<b>\$27,940.88</b>		

### **ADOPTÉE**

#### **4.4 Résolution 2014-06 - Entente inter-municipale avec la Municipalité de Montcalm**

**Considérant** la subvention accordée à la Ville de Barkmere dans le cadre du programme TACQ;

**Considérant** que certains des travaux prévus, notamment l'amélioration du chemin Larose, seront effectués par la Municipalité de Montcalm;

**Considérant** que la Ville de Barkmere doit s'assurer de ne pas être tenue responsable financièrement par ces travaux effectués par la Municipalité de Montcalm sur le territoire de celle-ci;

**En conséquence**, il est proposé par Marc Fredette, secondé par Tim Kalil, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere mandate le maire et le directeur général adjoint à signer une entente inter-municipale avec la Municipalité de Montcalm afin de définir les modalités du transfert des sommes à recevoir dans le cadre du programme TACQ.

### **ADOPTÉE**

#### **4.5 Résolution 2014-07 - Calendrier des séances pour 2014**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19) exige que les villes adoptent le calendrier des séances régulières de son conseil municipal pour l'année avant le début de l'année;

**Considérant que** la Ville de Barkmere a décrété par le règlement numéro 42 que les séances régulières du Conseil municipal doivent se tenir le deuxième samedi de chaque mois;

**En conséquence**, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere adopte le calendrier suivant pour les séances régulières du Conseil municipale pour l'année 2014 :

- Le 11 janvier 2014;
- Le 8 février 2014;
- Le 8 mars 2014;
- Le 12 avril 2014;
- Le 10 mai 2014;
- Le 14 juin 2014;
- Le 12 juillet 2014;
- Le 9 août 2014;
- Le 13 septembre 2014;
- Le 11 octobre 2014;
- Le 8 novembre 2014;
- Le 13 décembre 2014.

### **ADOPTÉE**

## **5. Urbanisme**

#### **5.1 Résolution 2014-08 – Dispense de lecture du règlement 223**

**Considérant** que l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**Considérant** qu'une copie du troisième projet de règlement numéro 223 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**Considérant** que tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le troisième projet de règlement numéro 223 et renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du troisième projet de Règlement numéro 223 modifiant le règlement de zonage numéro 201.

### **ADOPTÉE**

#### **5.2 Résolution 2014-09 - Troisième projet de règlement 223 modifiant le règlement de**

## zonage 201

Le maire Luc Trépanier explique les changements fait au second projet de règlement 223, pour lequel la MRC des Laurentides avait avisé qu'elle ne pouvait émettre un avis de conformité à son schéma d'aménagement.

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Bruce MacNab, d'adopter le troisième projet de règlement 223 modifiant le règlement de zonage 201.

### ADOPTÉE

#### **5.3 Résolution 2014-10 - Octroi de contrat professionnel – Urbaniste conseil**

**Considérant** la demande de permis de lotissement reçue en décembre 2013 pour la propriété matriculée 2296-12-6705;

**Considérant** la complexité du dossier soumis et la nécessité de donner une réponse aux demandeurs dans des délais raisonnables;

**Considérant** les articles 573.1 et 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et le *Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels*;

**Considérant** l'offre de service reçu de la firme Apur;

**En conséquence**, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere mandate la firme Apur afin d'étudier la demande de permis de lotissement de la propriété matriculée 2296-12-6705, de s'assurer de sa conformité à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Barkmere et d'émettre des recommandations au Service d'urbanisme de la Ville;

**Que** les honoraires n'excèdent pas la somme de 3 000\$, plus les taxes applicables.

### ADOPTÉE

## **6. Environnement**

### **6.1 Rapport sur l'état des rives du Lac des Écorces**

Le conseiller Jake Chadwick présente un sommaire du rapport de Biofilia sur l'état des rives du Lac des Écorces. Le rapport complet sera disponible en ligne prochainement.

### **6.2 Résolution 2014-11 - Nomination au Comité Consultatif sur l'Environnement**

**Considérant** qu'il y a un poste vacant au Comité consultatif sur l'environnement;

**Considérant** le règlement 165 modifié par le règlement 215, de la Ville de Barkmere;

**Considérant** que le poste vacant doit être comblé par un représentant du public;

**Considérant** l'intérêt exprimé par Mme Andrea Leber de participer aux travaux du comité;

**En conséquence**, il est proposé par Jake Chadwick, secondé par Chantal Raymond, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** Madame Andrea Leber soit nommée comme représentante du public au Comité consultatif sur l'environnement.

## ADOPTÉE

### 7. Services publiques

#### 7.1 Infrastructures

##### 7.1.1 Résolution 2014 – 12 Mandat d’inspection des bâtiments municipaux.

**Considérant** la demande de subvention à être présentée par la Ville de Barkmere pour la rénovation et la reconstruction des bâtiments municipaux (résolution 2013-114);

**Considérant** que la demande requiert une justification des travaux proposés, dans ce cas-ci un avis professionnel sur l’état de détérioration des bâtiments, et de leur conformité aux lois et règlements en vigueur;

**Considérant** le règlement 213 de la Ville de Barkmere décrétant les règles de contrôle, de suivi budgétaire et de délégation de pouvoir;

**En conséquence**, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l’unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere mandate le directeur général adjoint afin de donner un contrat pour l’inspection des bâtiments municipaux et la production d’un avis sur leur état de détérioration et sur leur conformité aux lois et règlements en vigueur;

**Que** les honoraires n’excèdent pas la somme de 2 000\$, plus les taxes applicables.

## ADOPTÉE

### 8. Communications

#### 8.1 Télécommunications – Internet haute vitesse

Le maire Luc Trépanier a été à une rencontre du conseil d’administration de l’organisme Filau au mois de décembre. On a confirmé que la demande de subvention est bien acheminée sur le bureau du Ministre. Il poussait pour régler le cas de Labelle, et ensuite c’est au tour de Barkmere. Il y a en ce moment des rencontres avec le député Sylvain Pagé pour faire accélérer les choses au Ministère pour qu’il ait la subvention le plus rapidement possible pour pouvoir déployer l’Internet haute vitesse cet été.

### 9. Affaires juridiques

Le conseiller Stephen Lloyd nous fait une mise à jour sur la situation du chemin illégal fait en septembre 2012. Le dossier est toujours en cours. Les nouveaux avocats ont eu une rencontre au mois de décembre et ont demandé de modifier la procédure et ont soumis trois nouveaux arguments pour lequel ce chemin est illégal. Les avocats de l’autre partie ont jusqu’au 28 février 2014 pour dire s’ils contestent les nouveaux changements. Entre temps, le statut quo a été prolongé.

### 10. Levée de la séance

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 février 2014, à 10h00, au Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

#### 10.1 Résolution 2014-13 - Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l’unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Dave Williams Roy, DG adjoint

**Permis et Certificats d'Autorisation pour Décembre 2013**

<b>PERMIS DE CONSTRUCTION</b>						
Date	Permis			Type Construction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			

<b>CERTIFICAT D'AUTORISATION</b>						
Date	Permis			Type Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			

